



THE WORLD BANK GROUP

Personne contact à Washington, D.C.:

Nom: Nadine Ghannam

Telephone: + 1-202-473-3011

Courriel: nsghannam@ifc.org

Selon le groupe de la Banque mondiale, les pays peuvent renforcer leur compétitivité en matière d'investissements étrangers.

Vienne, Autriche, le 7 juillet 2010—Des lois trop restrictives ou désuètes posent obstacle aux investissements étrangers, et leur mise en œuvre peut engendrer des coûts additionnels pour les investisseurs, selon un nouveau rapport du groupe de la Banque mondiale, *Investing Across Borders 2010*.

Ce rapport du groupe de la Banque mondiale offre pour la première fois des données objectives sur les lois qui réglementent les investissements étrangers et les compare à travers 87 pays. Selon le rapport, des lois et règlements transparents et efficaces sont essentiels afin d'assurer les meilleurs résultats pour les pays qui reçoivent les investissements, leur population, ainsi que les investisseurs.

« Les investissements étrangers sont essentiels au développement des pays, surtout en période de crise économique. Ils apportent des capitaux nouveaux et plus engagés, ils introduisent de nouvelles technologies et des styles de gestion différents, et ils aident à créer des emplois et stimulent la concurrence afin de baisser les prix locaux et d'améliorer l'accès de la population aux biens et services », a déclaré Janamitra Devan, vice-président du département finances, secteur privé et infrastructure du groupe de la Banque mondiale.

En Angola et en Haïti, les complications des démarches administratives font en sorte qu'y démarrer la filiale d'une société étrangère peut prendre jusqu'à six mois. Au Canada, en Géorgie, et au Rwanda, les mêmes démarches peuvent être complétées en moins d'une semaine. L'obtention d'un bail pour un terrain industriel au Nicaragua et en Sierra Leone prend en général six mois, tandis qu'en Arménie, en République de Corée et au Soudan, cela prend moins de deux semaines. Au Pakistan, aux Philippines et au Sri Lanka, il faut jusqu'à deux ans pour faire exécuter une sentence arbitrale.

Le rapport constate que les pays qui réussissent mieux dans les indicateurs *Investing Across Borders* ont également tendance à attirer davantage d'investissements étrangers en relation à la taille de leur économie et leur population. Inversement, les pays dont les scores sont plus bas, tendent vers des niveaux de corruption plus élevés, un plus haut risque politique, et des structures de gouvernance plus faibles.

Investing Across Borders 2010 vise à aider les pays à développer un environnement commercial plus attrayant en identifiant les bonnes pratiques utilisées ailleurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'investissements. Le rapport fournit des indicateurs en matière de restrictions sectorielles sur la prise de participation étrangère, le processus de démarrage d'une entreprise étrangère, l'accès au foncier industriel, et le régime d'arbitrage commercial, dans 87 pays. *Investing Across Borders* ne se penche pas sur toutes les caractéristiques de l'environnement commercial qui sont importantes aux investisseurs. Par exemple, le projet ne n'évalue pas les questions comme la sécurité, la stabilité macroéconomique, la taille et le potentiel du marché, la corruption, le niveau de compétence de la main-d'œuvre, ou la qualité de l'infrastructure. Toutefois, les indicateurs sont un point de départ pour les gouvernements désireux d'améliorer leur compétitivité par rapport aux investissements étrangers.

Pour plus d'information, veuillez consulter www.investingacrossborders.org.

À propos du groupe de la Banque mondiale

Le groupe de la Banque mondiale est l'une des sources les plus importantes de financement et d'information pour les pays en voie de développement. Il consiste en cinq institutions intimement liées : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (IBRD) et l'Association internationale de développement (IDA), qui ensemble forment la Banque mondiale; la Société financière internationale (IFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA); et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (ICSID). Pour plus d'information, veuillez consulter www.worldbank.org, www.miga.org, et www.ifc.org.